



# Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale  
31 janvier 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Quatre-vingtième session

13 février-9 mars 2012

### Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

#### Liste de thèmes à traiter à l'occasion de l'examen des treizième à seizième rapports périodiques du Qatar (CERD/C/QAT/13-16)\*

On trouvera ci-après une liste de thèmes définis par le rapporteur de pays aux fins de l'examen des treizième à seizième rapports périodiques du Qatar. Cette liste a pour but de structurer le dialogue entre la délégation de l'État partie et le Comité et *n'appelle pas de réponses écrites*. Elle n'est pas exhaustive; d'autres questions pourront être abordées au cours du dialogue.

#### 1. Données sur la composition de la population

- a) Composition ethnique de la population de l'État partie.

#### 2. Cadre juridique et institutionnel, politiques et programmes aux fins de l'application de la Convention (art. 1, 2, 4, 5, 6 et 7)

- a) Définition de la discrimination raciale conforme à l'article premier de la Convention;
- b) Le rôle de la Commission nationale des droits de l'homme dans la promotion de la Convention et la surveillance de sa mise en œuvre;
- c) Conformité de la législation pénale contre la discrimination raciale avec l'article 4 de la Convention;
- d) Mesures prises pour garantir l'accès à la justice, et des recours utiles, aux victimes de discrimination raciale, y compris les dispositions concernant la fourniture d'une aide juridictionnelle aux groupes vulnérables;

---

\* Soumission tardive.

- e) Nombre de plaintes reçues par la Direction des droits de l'homme du Ministère de l'intérieur relative à la discrimination raciale, et suite donnée;
- f) Le rôle de la société civile dans l'élaboration du rapport et dans la lutte contre la discrimination raciale;
- g) Sensibilisation du grand public et des responsables de l'application des lois aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention.

**3. Difficultés rencontrées par les non-ressortissants et les citoyens naturalisés dans l'exercice de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels (art. 5)**

- a) Conditions d'acquisition de la nationalité;
  - b) Conditions de transmission de la nationalité qatarie aux enfants nés d'une mère qatarie et d'un père non ressortissant;
  - c) Retour de la nationalité aux ressortissants naturalisés et protection offerte aux familles des personnes déchues de leur nationalité;
  - d) Le droit d'élire et d'être élu des ressortissants naturalisés;
  - e) Situation des travailleurs migrants, dont les travailleurs migrants employés comme domestiques, en ce qui concerne la possibilité d'exercer leurs droits économiques, sociaux et culturels sans discrimination;
  - f) Protection des travailleurs migrants, en particulier contre diverses formes de violence, notamment physique et sexuelle;
  - g) Exercice des droits de l'homme sans discrimination par les apatrides, les réfugiés et les demandeurs d'asile.
-